

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2014 - Convocation du 17 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le vingt trois octobre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....

Présents : MM. ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – GAUBIAC Laurent – SCHMITTER Cédric et MMES BARRAL Sandrine – CHASSAING Géraldine – CURTON Patricia – GUENIOU Patricia – LOUETTE Dominique – VIDAL Ingrid

Absents: GOUMENT Jérémy

Secrétaire de séance : M. GAUBIAC Laurent

Début de séance : 20h45

Approbation séance du 29 septembre 2014 :

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 29 septembre 2014.

Il est demandé que les points 3 et 4 de l'ordre du jour soient inversés.

Organisation de la fête d'Halloween :

Madame Géraldine CHASSAING quitte la salle du conseil à 21h. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association the Valley's dancers. L'association souhaite organiser la fête d'halloween le 31 octobre 2014. Cette manifestation consistera en un goûter au foyer, en une balade dans le village des enfants déguisés afin de récolter des friandises et en un jeu de la pinata.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser l'organisation de la fête d'halloween.

Subvention aux associations.....

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de demande de subventions des associations. Au titre de l'année 2014, la somme budgétisée pour les subventions aux associations est de 800 euros. Monsieur le Maire rappelle que les bilans des associations devront être communiqués avant la fin du mois de janvier de l'année budgétaire à voter.

Il est proposé de porter le montant des subventions de 800 euros à 1 092,30 euros avec la répartition suivante :

- ⊗ Association de chasse : 100,00 euros
- ⊗ Association Maires de France : 92,30 euros
- ⊗ Association the Valley's Dancers : 350,00 euros
- ⊗ Association Brouzet Aiguebelle : 550,00 euros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 8 voix pour (ALBEROLA, CAZALIS, GUENIOU, BARRAL, CURTON, LOUETTE, SCHMITTER et VIDAL) et un contre (GAUBIAC) d'allouer la somme totale de 1 092,30 euros aux associations.

Madame Géraldine CHASSAING réintègre la salle du conseil à 21h15.

Projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.....

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté de la Préfecture du Gard notifiant le souhait pour les communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès d'adhérer au Syndicat Mixte à Cadre d'Électricité du Gard qui a délibéré favorablement à l'adhésion de ces communes

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès adhèrent à ce syndicat.



Tarification de l'assainissement pour l'année 2015.....

Le Maire rappelle les tarifs abonnements et consommation de l'assainissement collectif pour l'année 2014. Monsieur le Maire propose que les tarifs suivants soient fixés :

- ☞ Le prix du m³ pour 2014 était à 1,65 € et passerait à 1,49 €
- ☞ La pénalité pour les non raccordés était à 350 € et passerait à 380 €
- ☞ L'abonnement était à 110 € et passerait à 99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le prix de l'abonnement et le prix du m³ et par 9 voix pour (ALBEROLA, CAZALIS, GUENIOU, BARRAL, CURTON, LOUETTE, SCHMITTER, GAUBIAC et CHASSAING) et une abstention (VIDAL) pour la pénalité des non raccordés.

Point sur le Monument aux Morts.....

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation du monument aux morts aura lieu le 29 octobre 2014. Il est nécessaire d'ajouter 46 lettres supplémentaires sur la plaque. Le montant de l'achat passe donc à 4 670 € HT soit 5604 € TTC.

Décision Modificative n°1 M49 :

Monsieur le Maire propose la modification du budget assainissement (M49) comme suit :

- En fonctionnement Chapitre 12 Dépense Compte 6061 - 1 200 €
Chapitre 67 Dépense Compte 673 + 1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 8 voix pour (ALBEROLA, CAZALIS, GUENIOU, BARRAL, CURTON, LOUETTE, SCHMITTER, VIDAL) et 2 abstentions (GAUBIAC et CHASSAING) la décision modificative n°1 de la M49

Action sociale.....

Le maire donne lecture de l'article 70 de la loi du 19 février 2007 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par la collectivité territoriale au bénéfice des agents. La loi confie à chaque collectivité le soin de décider le principe, le montant et les modalités.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'attribuer à ses agents des chèques cadeau au titre de fin d'année pour un montant total de 600,00 € soit 150,00 € par agent

Point sur les TAP.....

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier suivi d'une pétition demandant la gratuité des TAP par des parents d'élèves.

Monsieur le Maire fait un exposé de la situation sur l'organisation des activités. Une deuxième demande par courrier sera adressée par Monsieur le Maire à l'Académie pour modifier les horaires des TAP sur la Commune de Brouzet les Quissac.

Modification des statuts du SIRP.....

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération des modifications des statuts du SIRP.

Cette modification prévoit la prise en charge des frais de fonctionnement de 5 classes, l'organisation secondaire des transports scolaire, l'organisation des temps périscolaires (cantine scolaire, garderie périscolaire, temps d'activités périscolaires) et l'organisation du travail et la gestion du personnel non enseignant, le secrétariat du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts.



DEPARTEMENT DU GARD
MAIRIE
30260
BROUZET LES QUISSAC

Mutualisation des services communaux et intercommunaux
Points d'informations sur cette éventuelle possibilité et intérêts d'une telle mesure.

Questions diverses

- Noël : la journée du Noël des enfants est fixée au samedi 13 décembre 2014. Le principe de la conteuse est maintenu.
La date du repas du 3^{ème} âge est fixée au dimanche 14 décembre 2014.

Séance levée à 23h05

Les conseillers

Le Maire,

Laurent ALBEROLA

